

Supplément au SOP n° 59, juin-juillet 1981

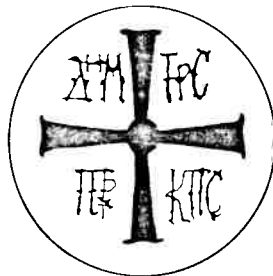
ENCYCLIQUE DU PATRIARCHE OECUMENIQUE DIMITRIOS Ier
A L'OCCASION DU 16e CENTENAIRE DU 2e CONCILE OECUMENIQUE

Document 59.A

PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE

**CÉLÉBRATION
DU XVI^{ème} CENTENAIRE
DU
II^{ème} CONCILE ŒCUMÉNIQUE
381 - 1981**

**LETTRE ENCYCLIQUE
PATRIARCALE ET SYNODALE**



5 - 8 Juin 1981

† DIMITRIOS

PAR LA GRACE DE DIEU ARCHEVEQUE DE CONSTANTINOPLE,
LA NOUVELLE ROME,
ET PATRIARCHE ŒCUMENIQUE
A TOUT LE PLEROME DE L'EGLISE
GRACE ET PAIX DE LA PART DE DIEU.

1. "Il est grand, en effet, le Seigneur Dieu et ses œuvres sont admirables" (1), et "nulle parole ne suffira pour chanter ses merveilles". Il est grand car "il veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité" (2). Il est grand pour toutes les choses merveilleuses et admirables qu'il fit et qu'il continue de faire pour sa sainte Eglise, "qu'il s'est acquise par son propre sang" (3). Il est grand dans toutes les choses merveilleuses qui tissent la vie des membres fidèles de l'Eglise.

Tout cela vient "de Dieu par le Christ dans le Saint-Esprit" et c'est "l'Esprit unique qui fait que nous devenions un corps unique et qui nous fait renaître" — l'Esprit Saint qui bâtit toute l'Institution de l'Eglise. "Si l'Esprit n'était pas présent, l'Eglise ne serait pas constituée; et le fait que l'Eglise soit constituée, est un signe évident que l'Esprit est présent" (4). L'Esprit Saint, qui habite dans l'Eglise et dans les cœurs des hommes, comme dans un temple, qui sanctifie l'Eglise sans relâche et la fait accéder "à la vérité toute entière" (5).

2. Aujourd'hui, l'Eglise apostolique et œcuménique de Constantinople célèbre le saint anniversaire d'une des manifestations et des présences dans son Eglise, par le Saint-Esprit de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ : c'est l'anniversaire, grâce à Dieu, des 1600 ans de la convocation du saint deuxième Concile œcuménique, convoqué en l'an de grâce 381 dans cette ville qui est aussi la Reine des villes et le premier siège de l'Eglise orthodoxe d'Orient.

Chers frères et enfants bien-aimés dans le Seigneur, l'œuvre de ce Concile a vraiment été admirable. C'est pour cela que la joie de l'Eglise est grande en cet anniversaire, pour lequel nous exprimons des sentiments de reconnaissance et de vénération au Christ, Bâtitteur de l'Eglise, qui nous a rendus dignes, vous et nous, de célébrer et de concélébrer, dans l'allégresse et avec un cœur palpitant, ce précieux anniversaire.

Pour tout cela, gloire soit à Dieu.

★ ★ ★

3. L'œuvre — disons-nous — de ce Concile a été admirable, car elle fut liée de manière salutaire aux événements ecclésiastiques de son époque qui, par leur caractère négatif et regrettable, l'avaient provoqué; et elle fut d'autant plus constructive, par la grâce de Dieu, qu'elle n'a cessé d'influencer depuis seize siècles la vie des Eglises de l'Orient et de l'Occident par ses solutions et ses décisions inspirées de Dieu, et plus particulièrement par le Symbole de la Foi proclamé en commun et confessé par tous les chrétiens et connu depuis comme le Symbole de Nicée-Constantinople, honoré comme tel par toutes les saintes Eglises de Dieu.

4. Nulle parole ne sera suffisante, mes frères et mes enfants, pour chanter l'action merveilleuse de Dieu dans cet événement.

Voici que seize siècles entiers se sont écoulés depuis que ce Concile fut convoqué ici, dans l'église de Sainte Irène, comme les anciennes sources en témoignent. Le saint chroniqueur caractérise cette église comme "*une sainte maison de prière*" et le lieu où le Concile a été convoqué comme portant le nom de la "*concorde*", car ceux qui s'y sont réunis ont annoncé "*un enseignement commun et consenti*"; "*d'où son nom*" (6).

La convocation a été faite à l'invitation de l'empereur Théodose le Grand "*conformément à un pieux décret*" de l'empereur (7), et, plus particulièrement, non pas selon un droit étranger à l'Eglise, mais en accord avec une coutume qui avait prévalu antérieurement, déjà à l'époque de Constantin le Grand qui, après consultation des dirigeants de l'Eglise qui l'entouraient, avait convoqué le 1er Concile œcuménique à Nicée (8).

L'empereur, par ces lettres, "*commanda aux évêques appartenant aux régions qui lui étaient soumises de se hâter de venir à Constantinople*" (9). Le Concile fut composé de cent cinquante Pères provenant de l'Orient et devant traiter et résoudre les problèmes théologiques et administratifs de l'époque.

Ce Concile acheva son œuvre dans un délai vraiment court, de mai à juillet, sous la présidence — grâce à la volonté généreuse de Dieu — de trois saints hommes, Mélétius d'Antioche, mort pendant le Concile, Grégoire le Théologien et celui qui lui succéda au siège de la Ville, le Patriarche Nectaire.

A l'issue des travaux du Concile inspirés par Dieu, les Pères qui y participaient s'adressèrent de nouveau, par lettre, à l'empereur "*afin que, de même qu'il avait honoré l'Eglise par la lettre de convocation, scellât la fin de ses décisions*" (10); ce qui, effectivement fut fait.

5. Les événements ultérieurs en furent la suite naturelle. Ce saint Concile — le premier dans l'histoire des Conciles — connut le privilège d'être caractérisé et appelé, dans un très court délai, à peine une année après la fin de ses travaux, "*œcuménique*" par une réunion épiscopale convoquée en 382 à nouveau dans la capitale et qui se prononça sur l'œuvre accomplie (11). C'était là un événement rare, et même tout à fait nouveau, quelle que fut la signification profonde — selon la lettre ou le sens — de ce terme. Ce Concile fut véritablement *œcuménique*.

6. C'est sous ces présupposés et ces conditions, chers frères et enfants bien-aimés dans le Seigneur, que le saint IIe Concile œcuménique fut convoqué à Constantinople. Il se proposa clairement les objectifs suivants: faire face aux complications christologiques issues de l'Arianisme et d'autres situations encore qui corrodèrent la foi orthodoxe, réfuter et combattre la nouvelle hérésie pneumatomaque de Macedonius, formuler et proclamer d'une manière claire et concise la foi et l'enseignement orthodoxes, condamner les erreurs condamnables, imposer l'ordre et la discipline dans l'Eglise, par d'autres moyens mais, aussi, par la consécration de fait du Concile œcuménique comme arbitre en matière de foi, réfréner et châtier les excès et tracer les limites des juridictions ecclésiastiques locales et, enfin, fonder et faire reconnaître la place institutionnelle de l'Eglise de Constantinople dans le cadre administratif de l'Orient par des canons appropriés.

7. Il n'est pas besoin de nous renseigner par d'autres sources sur les événements de cette époque, néfastes dans leur ensemble.

Basile le Grand, quelque temps avant le Concile, traçant un tableau dramatique des maux qui résultèrent, dans l'Eglise, de l'Arianisme et de ses dérivés et faisant "*le récit de*

la présente situation des Eglises", trouve pour les résumer cette formule frappante : "... des Eglises entières donnèrent sur les pièges hérétiques, comme sur des écueils, et périèrent corps et biens, alors que d'autres parmi les ennemis de la Passion salutaire, qui s'étaient emparés du gouvernail, firent naufrage dans la foi... parce que la charité s'étant partout refroidie... il n'y a plus de monitions charitables, plus de "cœur" chrétien, plus de larmes compatissantes..." (12)

Et Grégoire de Nazianze, devenu évêque de la Reine des villes et ayant vécu de l'intérieur les maux qui s'étaient accumulés, traçant le tableau dramatique des pressions exercées, des actes de violence, des occupations des églises, des pillages, de la profanation des autels, de la confusion des saints sacrements, des persécutions personnelles et des sévices, des lapidations ainsi que des attaques mortelles contre les adversaires, dit de ces malheurs "qu'ils sont allés au-delà de ce qu'on appelle ordinairement 'malheur'" (13).

8. Mais, pour l'Eglise, les *pneumatomaques*, rejets de l'Arianisme, ne constituaient pas un moindre danger.

Athanase le Grand, deux décennies environ avant le Concile, soulignait le besoin de compléter le Symbole de Nicée concernant le point relatif au Saint-Esprit, et cela, malgré son attachement bien connu à la suffisance christologique de ce Symbole (14).

En effet, la convocation du IIe Concile œcuménique était une nécessité intérieure et impossible à ignorer, pour combattre les autres hérétiques -- que le Concile condamna nommément dans son 1er canon -- mais aussi et surtout pour affronter les pneumatomaques, car "ils ne mentaient pas seulement contre Dieu et le Fils, menant une guerre contre eux, mais ils ne cessaient de mener aussi une guerre contre le Saint-Esprit" (15), et qui, sous le nom de "semi-ariens", "participaient pour moitié de l'hérésie d'Arius" (16), soutenant que "le Saint-Esprit est la créature d'une créature" (17) et qu'"il est une créature et pas Dieu, ni de la même essence que le Père et le Fils" (18).

9. D'ailleurs, le fait que les Pères conciliaires étaient appelés, dans un sens plus large, à formuler l'enseignement de l'Eglise, et, notamment, sur des questions s'étendant en dehors du terrain trinitaire, telles celle de l'Eglise, du sacrement du baptême, de la foi en la résurrection des morts et en la vie éternelle, sur lesquelles le Ier Concile de Nicée ne s'était pas prononcé -- ce fait est clairement souligné par Grégoire de Nazianze qui précise que les Pères du IIe Concile œcuménique ont été amenés à ajouter les articles respectifs au Symbole du Ier Concile "parce qu'ils voulaient reformuler le point qui avait été imparfaitement dit", puisqu'"à l'époque cette question n'avait même pas été soulevée" (19). Cela -- comme l'ont précisé les Pères du IVe Concile œcuménique de Chalcédoine -- "non pas pour introduire quelque chose qui manquait aux clauses précédentes, mais afin de manifester par des témoignages tirés de l'Écriture leur conception sur le Saint-Esprit contre ceux qui essayaient de lui contester son caractère de Seigneur..." (20).

10. C'est ainsi qu'apparut le Symbole de Constantinople formulé de manière plus large et plus claire dans sa version définitive et complète.

Indépendamment de l'origine et de la manière selon laquelle la conscience de l'ensemble de l'Eglise chrétienne fut portée à formuler et à vivre ce Symbole, il est incontestable que les Pères conciliaires, inspirés par Dieu, qui l'ont scellé par leur foi et leur autorité, n'ont aucunement hésité à déclarer que, par ce Symbole, "ils avaient confessé la foi d'une manière plus large" (21), étant profondément conscients -- eux-mêmes et tous ceux qui vinrent après eux -- que sous la formulation de ce texte on devait dorénavant entrevoir l'existence de deux "expressions de foi" des Pères "réunis à

Nicée et à Constantinople" (22), se complétant et s'éclairant l'une l'autre.

11. C'est pour cette raison et dans ce sens que les Symboles de Nicée et de Constantinople ont été lus et confirmés d'une manière solennelle au IV^e Concile œcuménique de Chalcédoine, et cela, non point d'après une version manuscrite quelconque, mais dans leur forme enregistrée dans les livres officiels de l'Eglise, "... et Aetius, le très pieux diacre de Constantinople, lut le texte du livre de la manière suivante : la sainte foi que les cent cinquante saints Pères ont exprimé, étant en conformité avec celle du saint et grand Concile de Nicée..." (23). Et "tous les très pieux évêques la ratifièrent par acclamation, disant : Telle est la foi de tous; telle est la foi des orthodoxes; c'est ainsi que nous tous croyons".

12. Depuis, l'Eglise du Christ a définitivement eu son propre *Symbole de foi*, un Symbole unifié, exprimant d'une manière autorisée la foi unifiée de l'ensemble de l'Eglise, un Symbole capable d'un usage ecclésial plus large et qui affirmait et confessait la foi de l'Eglise — des pasteurs et des fidèles — une foi qui exige la charité des uns envers les autres comme condition de la confession commune, d'après la formule récitée au cours de l'offrande de la sainte eucharistie : "*aimons-nous les uns les autres afin de confesser dans la concorde*".

13. Voilà, chers frères et enfants bien-aimés dans le Seigneur, la signification et l'importance du Symbole de foi légué depuis lors à l'Eglise et devenu un texte d'autorité universelle. "... *Tous les peuples qui ont été dignes du baptême salutaire sont baptisés à la seule condition qu'ils l'acceptent*" (24).

C'est pourquoi l'Eglise du Christ a l'engagement d'assurer qu'il reste pur, inviolable, non falsifié. Et comme le III^e Concile œcuménique d'Ephèse déclara que le Symbole du I^{er} Concile œcuménique de Nicée resterait inviolable à perpétuité en stipulant que "*il ne sera pas permis de produire en public, d'écrire ou de composer un Symbole de foi autre que celui défini par les saints Pères...*" (25), de même le IV^e Concile œcuménique de Chalcédoine, ainsi que tous les conciles œcuméniques qui suivirent, déclarèrent le caractère pur et non falsifié du Symbole de Constantinople (26).

14. C'est pourquoi l'addition du "*filioque*" au sujet de la procession éternelle du Saint-Esprit du Père c'est-à-dire non point d'une source unique dans la divinité mais de deux — expression regrettable introduite contrairement à la tradition et addition tardive du point de vue historique, très peu solide du point de vue théologique, de plusieurs côtés combattue, devenue cause de bien des divisions dans l'histoire des rapports entre l'Orient et l'Occident — a été considérée par l'Eglise orthodoxe et la tradition orientale comme un point de contradiction, un sujet de divergence et de querelle qui, pendant des siècles, aliéna les deux Eglises; elle est devenue dans ce sens "*la couronne des maux*" — pour employer l'expression de Photius — pour l'Eglise du Christ et est, en tant que telle, tout à fait inacceptable et doit être rejetée (27).

15. Notre sainte Eglise n'insistera pas, dans ce texte rédigé à l'occasion d'un événement heureux, sur les points négatifs et nécessairement sombres de ce sujet.

Elle s'attriste du mal entier causé de ce fait à l'Eglise du Christ.

Mais elle saisit aussi l'occasion d'exprimer en même temps sa satisfaction de pouvoir constater que des études sérieuses, entreprises entre-temps de toutes parts et poursuivies en toute objectivité, conduisent déjà l'Eglise enseignante partout au monde, et conduiront à l'avenir — comme l'espère notre Eglise — également les Eglises

locales dans leur mission pastorale à la restauration du texte original du Symbole de la foi, c'est-à-dire à sa formulation originelle et première, sans l'addition et sans les "thèses" et "antithèses" scholastiques — et par là inutiles — de la théologie abstraite qui se sont introduites en cette matière.

Elle souhaite et prie de toute son âme pour que le Bâtitseur céleste de l'Eglise éclaire tous les hommes afin que tous nous nous trouvions ensemble à confesser la foi une et inaltérée en l'unique Seigneur et son Paraclet.

★ ★ ★

16. Voilà ce que nous avons à dire, à propos du Symbole de notre foi que les saints Pères de ce saint Concile ont tissé et transmis à l'Eglise pour toujours.

Mais les Pères, par ce qu'ils ont décrété, sous l'inspiration de Dieu, n'ont pas seulement ramené la foi de l'Eglise à sa base correcte; ils ont aussi créé le modèle et ont consacré la manière d'exercer l'autorité ecclésiale, en donnant le critère pneumatologique et ecclésiologique sûr et garanti de cette autorité dans l'Eglise.

Dans sa mission responsable de dispenser la parole de vérité, c'est-à-dire en matière de foi et d'enseignement, l'Eglise se prononce sous la conduite du Saint-Esprit par le truchement de ses évêques, réunis en conciles, et notamment en conciles œcuméniques, et non autrement; elle se prononce en une coresponsabilité collégiale totale de ses pasteurs, représentant l'ensemble du plérôme de l'Eglise et interprétant d'une manière correcte et intégrale la tradition et l'enseignement apostolique, tels qu'ils sont vécus par la conscience commune avec la sanction du témoignage de l'Eglise.

17. Etant légataires et serviteurs de cette tradition et de cet enseignement saints, nous pensons que cet anniversaire solennel offre l'occasion de rappeler cela à nous-mêmes en remplissant ainsi un devoir, et de le souligner aussi à l'intention des membres des autres Eglises et Confessions chrétiennes qui dialoguent avec nous, pour élucider les positions théologiques et ecclésiologiques de la Chrétienté orientale — en déclarant à tous que la meilleure et la plus sacrée des chaires pour confesser et témoigner en commun de la foi unique au Christ est la foi formulée par les Pères des conciles œcuméniques de l'Eglise une et indivise du Christ.

★ ★ ★

18. Mais ce saint II^e Concile œcuménique réuni à Constantinople avait également en vue l'ordre dans l'Eglise, et c'est dans cette perspective qu'il a élaboré et stipulé ses saints canons.

On sait que par son 2^e canon il a tracé les frontières des régions où s'exercerait la surveillance administrative et la juridiction des évêques de l'Orient, éliminant ainsi les transgressions et se prononçant pour la résolution des différends éventuels par des conciles régionaux.

D'autre part, dans son 3^e canon, il a institué la "préséance d'honneur" de l'évêque de Constantinople ayant décrété par les termes suivants que: "*l'évêque de Constantinople aura la préséance d'honneur, après l'évêque de Rome, puisque cette ville est la nouvelle Rome*" (28).

19. Que personne n'ait de doutes quant à l'importance et au caractère crucial de ce canon pour l'ensemble de l'Eglise.

Les événements qui ont déterminé la situation ecclésiale en Orient après le Ier Concile œcuménique de Nicée et jusqu'au IIe Concile œcuménique de Constantinople sont connus.

Ces événements — qui ont préparé *de facto* la création postérieure *de jure* des institutions ecclésiales — ont prouvé que les ordonnances et les textes qui les formulent ne précèdent pas les événements historiques mais, qu'au contraire, ce sont les événements et les situations vécues de l'intérieur qui se transforment avec le temps en formulations et en ordonnances, lesquelles s'imposent et prévalent seulement dans la mesure où elles correspondent à l'ordre régnant dans l'Eglise conformément à la conscience et à la reconnaissance communes.

20. C'est pour cela que les saints Pères de ce IIe Concile œcuménique, par l'expression "*préséance d'honneur*" qu'ils ont introduite, ont simplement reconnu et confirmé la situation de l'Eglise prévalant plus généralement en Orient. Leur point de départ a été, bien sûr, la position ecclésiale fondamentale en Orient de l'évêque de Constantinople, mais ils ont visé aussi, par delà les impératifs de l'époque, la structure de l'Eglise d'Orient dans l'ensemble du système de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique.

21. Dans cette perspective inspirée par Dieu, la décision du IIe Concile œcuménique de Constantinople au sujet de ce Trône de Constantinople n'était nullement une marque honorifique de courtoisie ou une distinction de préséance. Elle fut, au contraire, la reconnaissance de la situation ecclésiale hiérarchique comme elle était déjà vécue dans le fonctionnement ecclésiologique en Orient continuant jusqu'à ce jour et existant toujours en contact et communion avec l'Eglise universelle — une situation dans laquelle l'Eglise de Constantinople était appelée à offrir un témoignage, un service et une communion "*solidaire des saints dans le besoin*" (29), et "*pour bâtir le corps du Christ... tous ensemble*" (30).

22. Les choses étant comme nous venons de les décrire, l'évêque de cette ville était appelé dorénavant par le 3ème canon de ce saint Concile œcuménique et par le devoir d'autorité imposé à lui par ce canon à assumer certaines initiatives et responsabilités, non pas de sa propre volonté, mais découlant de la lettre et de l'esprit du canon, afin qu'il devienne — comme, en effet, il l'est devenu — un facteur régulateur dans l'imposition et la consolidation de l'ordre ecclésial.

23. Il n'est pas besoin de nous attarder dans de longs discours sur ces points qui parlent d'eux-mêmes.

Nous signalons seulement que notre Eglise de Constantinople — procédant selon l'esprit des Pères, porteurs de Dieu, qui ont décrété ce canon et visant l'intérêt suprême et très saint de l'Eglise — a exercé à plusieurs occasions ce devoir sacré de service ecclésial qui lui a été confié et ne cessera en aucune manière de l'exercer, dans le cadre toujours et à la lumière des décrets du saint IIe Concile œcuménique.

24. Cela, dans la seule intention de témoigner que les Pères inspirés de Dieu du IIe Concile œcuménique — dans la large perspective qui était la leur — se sont prononcés en faveur de la structure hiérarchique bien ordonnée de l'Eglise, et que l'exercice de ce devoir de la part de notre Eglise ne vise aucun autre but que la cohésion de l'Orthodoxie et le retour — dans le cadre de cette cohésion — de l'Eglise du Christ à sa pleine unité selon la tradition de l'Eglise une et indivise.

25. Nous, en notre qualité d'humble archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique, ainsi qu'en celle de métropolitains qui constituent le saint Synode qui nous entoure, en exprimant en cela la foi du passé qui vient à nous depuis Grégoire le Théologien et Nectaire de Constantinople avec les saints Pères et Hiérarques orthodoxes et, en formulant l'espoir et le vœu chrétiens pour l'avenir de la Chrétienté, promulguons, à l'occasion du 1600ème anniversaire de la convocation à Constantinople du saint IIe Concile œcuménique, notre présente lettre encyclique, synodale et patriarcale, afin de déclarer solennellement envers le monde entier les positions de la très sainte Eglise orthodoxe d'Orient; et nous invoquons, pour ce monde, la grâce et l'action du très Saint-Esprit pour le salut de l'humanité dans l'amour et la paix de notre Seigneur Jésus Christ, qui nous a aimés et nous a réconciliés avec Dieu, auquel soit la gloire avec le Père et le Saint-Esprit aux siècles des siècles. Amen.

Rédigé au Phanar, le 12 mars de l'an de grâce MCMLXXXI

**† l'Archevêque de Constantinople,
priant dans le Christ.**

- † **Méliton de Chalcedoine** priant dans le Christ
- † **Cyrille de Chaldée** priant dans le Christ
- † **Maxime de Sardes** priant dans le Christ
- † **Jérôme de Rodopolis** priant dans le Christ
- † **Photius d'Imbros et de Ténédos** priant dans le Christ
- † **Maxime de Stavroupolis** priant dans le Christ
- † **Chrysostome de Myra** priant dans le Christ
- † **Syméon d'Irinoupolis** priant dans le Christ
- † **Gabriel de Cologne** priant dans le Christ
- † **Callinicos des Iles** priant dans le Christ
- † **Constantin de Dercos** priant dans le Christ
- † **Bartholomé de Philadelphie** priant dans le Christ

NOTES

- (1) Apoc. 15, 3.
- (2) I Tim. 2, 4.
- (3) Act. 20, 28.
- (4) Jean Chrysostome, Sur la sainte Pentecôte, Homélie A', I, 3-4, P.G. 50, 459.
- (5) Jean 16, 13.
- (6) Théodore Anagnoste, Fragments d'histoire ecclésiastique, P.G. 86, 225. cf. aussi Etienne le Diacre, Vie de Saint Etienne le Jeune, P.G. 100, 1144.
- (7) "Adresse du Concile au très pieux empereur Théodose le Grand...", in Mansi, Conciliorum amplissima Collectio, III, 557.
- (8) Rufini, Historia Ecclesiastica, A, I, 217-218, P.L. 21, 467, "... ex sacerdotum sententia...".
- (9) Théodoret, Histoire ecclésiastique, E, 6, 205, P.G. 82, 1208.
- (10) "Adresse..." in Mansi, Conciliorum amplissima Collectio, III, 557.
- (11) Théodoret, Histoire ecclésiastique, E, 9, 214, P.G. 82, 1217. cf. le 6ème canon du IIe Concile œcuménique, qui est aussi œuvre du Concile de 382. Rallis-Potlis, Syndagma ieron canonon, II (Athènes 1852), p. 180-182.
- (12) Basile de Césarée, Sur l'Esprit Saint, XXX, 77-78, P.G. 32, 213, 216.
- (13) Grégoire de Nazianze, Poèmes, B, 1, 5, 6 et 11 P.G. 37, 1022, 1023, 1074. cf. aussi Discours 36, Aux martyrs et contre les Ariens, P.G. 36, 257 s. Théodoret, Histoire ecclésiastique, E, 9, 209, P.G. 82, 1213.
- (14) Athanase, A Jovien sur la foi, P.G. 26, 813 s. cf. aussi Lettre aux évêques africains..., I, P.G. 26, 1032.
- (15) Basile de Césarée, Contre Eunomius, E, 2, P.G. 29, 753.
- (16) Commentaire de Zonaras sur le canon, Rallis-Potlis, *ibid.*, II, p. 165.
- (17) Epiphane, Contre les hérésies, 69, P.G. 42, 289.
- (18) Rallis-Potlis, *ibid.*, II, p. 165.
- (19) Grégoire de Nazianze, Lettre 102, P.G. 37, 193.
- (20) Mansi, Conciliorum amplissima Collectio, VII, 113 s.
- (21) "Lettre des évêques réunis à Constantinople (382)... à Damase, Ambroise... etc), in Mansi, III, 585 et Théodoret, Histoire ecclésiastique, E, 9, 211, P.G. 82, 1217.
- (22) "Lettre de Flavien de Constantinople à Théodose II" (449) in Mansi, VI, 541.
- (23) Mansi, VI, 956-957.
- (24) "Henotikon" de l'empereur Zénon, en 482.
- (25) 7ème canon, in Rallis-Potlis, *ibid.*, II, p. 200 et Mansi, V, 308-309.
- (26) Mansi, VII, 108-117.
- (27) Photius, Lettres, éd. J. Valetta (Londres 1864) p. 191-192.
- (28) Rallis-Potlis, *ibid.*, II, p. 173.
- (29) Rom. 12, 13.
- (30) Ephes. 4, 12.